

Cayenne le, **27 JUIL 2017**

COMMUNIQUE

Dans le cadre Du Mois de la Ville 2017, le **Maire** de la Ville de Cayenne invite les commerçants ambulants, restaurateurs et associations à **adresser leurs demandes d'autorisation d'occupation du domaine public au plus tard au vendredi 08 septembre 2017.**

Le nombre d'emplacements étant limité, les attributions se feront sur les critères suivants :

- l'intérêt pour le public de l'activité exercée,
- l'originalité des produits proposés,
- le respect du délai d'inscription,
- la situation administrative du dossier du demandeur auprès du service Affaires Economiques et Diverses de la Ville.

Les formulaires de demandes devront être OBLIGATOIREMENT remplis auprès du Pôle Gestion du Domaine Public aux Services Techniques, situés Rond-point Boulevard de la République – CAYENNE. Ils devront se munir : d'un K-BIS de moins de trois mois, d'une attestation d'assurance à responsabilité civile pour l'année en cours et d'une pièce d'identité.

Les paiements devront être effectués auprès du régisseur des Services Techniques, sis Boulevard de la République **au plus tard le vendredi 29 septembre 2017** afin que les arrêtés d'autorisation soient remis par le Pôle Gestion Domaine Public de la Direction de l'Aménagement.



Le Maire


Marie-Laure PHINERA-HORTH